

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 mai 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 16 mai 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, et en raison de ce qui s'est passé récemment à Bunia (République démocratique du Congo), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite à Kampala, le 8 mai 2003, par le général Moses Ali, deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre de la préparation aux catastrophes naturelles (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de l'Ouganda
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Semakula **Kiwanuka**



Annexe de la lettre datée du 16 mai 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration faite le 8 mai 2003 par le général Moses Ali, deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre de la préparation aux catastrophes naturelles

1. Je tiens à réaffirmer que, conformément à l'Accord de Luanda entre le Gouvernement ougandais et le Gouvernement de la République démocratique du Congo et à l'Accord ultérieur de Dar es-Salaam, ainsi qu'à l'issue de la création de la Commission de pacification de l'Ituri et en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le Gouvernement ougandais a mené à bien le retrait de ses forces de Bunia, dans l'est de la République démocratique du Congo. Il n'est donc plus responsable du maintien de la sécurité dans la province de l'Ituri.
2. Le Gouvernement ougandais a prévenu la communauté internationale que le retrait des Forces armées ougandaises (UPDF), sans déploiement de forces suffisantes des Nations Unies, créerait un vide sécuritaire qui conduirait à attiser le conflit entre les Lendus et les Hemas, que les UPDF avaient pu contenir. Le déploiement actuel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et d'éléments de la police congolaise s'est révélé insuffisant.
3. À la suite du retrait des Forces ougandaises, un conflit interethnique a éclaté qui a donné lieu à un afflux de citoyens de la République démocratique du Congo, principalement des Hemas, cherchant asile en Ouganda. À la date d'hier, entre 25 000 et 30 000 personnes avaient traversé la frontière à Rwebisengo, près de Fort Portal, et entre 25 000 et 30 000 personnes avaient fait de même à Nebbi. Il faut s'attendre à ce que ces chiffres grossissent. Il en est résulté une crise humanitaire, qui a donné lieu à un besoin urgent de vivres, d'eau et d'abris pour les réfugiés. Par conséquent, le Gouvernement ougandais lance un appel spécial à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une aide humanitaire. Il vous invite également à vous rendre sur place afin d'évaluer vous-même la situation des réfugiés.
4. La situation en Ituri est grave et délicate et le Gouvernement ougandais demande à l'Organisation des Nations Unies d'exercer pleinement son mandat et d'élargir le rôle de la MONUC qui, de surveillance de la paix, doit passer à l'imposition de la paix, en se référant non plus au Chapitre VI mais au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement ougandais demande en outre au Conseil de sécurité de renforcer le déploiement de la MONUC afin de combler le vide sécuritaire qui s'est créé à la suite du retrait des UPDF de la province de l'Ituri.